

**LYCEE POLYVALENT
D'ARTAGNAN
27, Avenue des Pyrénées
32110 NOGARO**

Tél. 05.62.09.00.24
Fax : 05.62.08.89.65

**MARCHÉ – PROCÉDURE ADAPTÉE
CAHIER DES CHARGES 2018-2019**

I – CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

ARTICLE 1 – PROCÉDURE

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 modifié par le décret 2017-516 du 10/04/2017.

Pouvoir adjudicateur : **M. DRUSSEL Jean-Luc**, Provisieur.

ARTICLE 2 – OBJET : Fourniture et livraison de denrées alimentaires.

ARTICLE 3 – DURÉE

La durée du marché est de **12 mois** (du 15 Août 2018 au 14 Juillet 2019).

ARTICLE 4 – FORME DU MARCHÉ

Marché par émission de bons de commande successifs délivrés par l'établissement au fur et à mesure des besoins.

ARTICLE 5 – DOCUMENTS - CONTENU DU MARCHÉ

- Le présent cahier des charges
- L'avis d'appel à concurrence
- L'état des besoins

Ces besoins sont répartis en 4 catégories. Chaque catégorie est divisée en lots.

L'état des besoins ci-joint est établi sous forme de fichier Excel.

Les quantités prévues sur les états des besoins peuvent varier de plus ou moins 15 %.

**Les candidats doivent souscrire pour un lot complet.
Ils peuvent présenter des variantes.**

Les produits, quels que soient leur préparation, conditionnement ou présentation, devront répondre à toutes les normes en vigueur pour la restauration collective. Les candidats attestent avoir rempli toutes les obligations d'agrément et de contrôle qualité.

ARTICLE 6 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du lycée d'Artagnan, **Madame ROSZAK-SEMPE Michèle**. Les règlements seront effectués par virement bancaire selon les délais et conditions réglementaires.

II – OFFRES

ARTICLE 7 – REMISE DES OFFRES

Pour être examinée, l'offre devra être obligatoirement accompagnée :

- **Du cahier des charges signé.**
- **De l'état des besoins complété valant remise de l'offre, notamment du prix HT, du conditionnement, de la marque du produit proposé, du nom et de la qualité de la société qui soumissionne, les jours de livraison ...**
- **Des fiches techniques détaillées de tous les produits proposés (forme papier et/ou fichiers PDF)**
- **Des échantillons demandés**

Les offres devront être **parvenues au plus tard le mardi 5 juin avant 18h00.**

Elles pourront être envoyées par courrier avec AR ou déposées à l'intendance du lycée ou envoyées à l'adresse suivante : intendance.citescolairenogaro@ac-toulouse.fr).

ARTICLE 8 – DÉTERMINATION DES PRIX

Les prix proposés dans l'offre **seront fermes du 15 Août 2018 au 14 Juillet 2019.**
Le candidat proposera un tarif HT et TTC fixé pour une année complète.

Vous préciserez les éventuelles taxes et frais fixes qui pourraient s'ajouter.
Aucun frais ne pourra être facturé s'il n'a pas été précisé lors de l'établissement de l'offre.

III – JUGEMENT DES OFFRES

III – JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 9 – ÉCHANTILLONS

Vous trouverez sur l'état des besoins, des demandes d'échantillons pour certains articles. Dans le cas où un échantillon est demandé, sa fourniture est impérative pour que l'offre soit examinée.

Ces échantillons sont fournis gratuitement et livrés **entre le mercredi 30 mai et le lundi 4 juin.**

ARTICLE 10 – FACTURATION

Facturation en trois exemplaires, avec mention obligatoire du n° de bon de commande émanant de l'établissement et d'un RIB valide.

Le paiement interviendra dans les délais réglementaires (à ce jour, le délai de paiement est de 30 jours maximum) à compter de la réception de la facture au service intendance du lycée par mandat administratif.

ARTICLE 11 – LIVRAISONS

L'entreprise précisera les conditions, les délais et les jours de livraison.

ARTICLE 12 – CRITÈRES DE JUGEMENT

Les critères de jugement sont :

- la qualité du produit : 40%
- le prix : 35%
- la capacité de l'entreprise (notamment conditions et jours de livraison) : 15%
- la qualité du conditionnement : 10%

IV - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

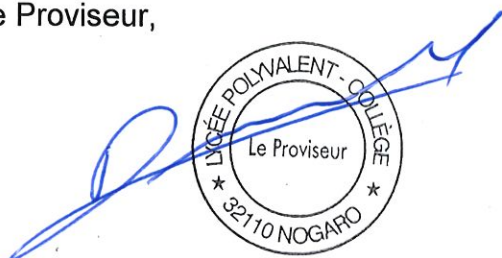
Le marché est attribué par lot.

Les candidats dont une ou plusieurs offres ont été retenues en seront informés avant le **28 Juin 2018.**

ARTICLE 13 – DÉNONCIATION

Le marché pourra être dénoncé par le lycée en cas de non respect des engagements par le fournisseur (qualité, prix, livraison ...).

Le Proviseur,



Date :

Cachet et Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »